

## Mise à jour concernant l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 19 avril 2022

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

### SITUATION ACTUELLE

En date du 19 avril 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'IAHP, sous-type H5N1, dans 16 établissements. Depuis notre dernière mise à jour du 12 avril, l'IAHP a été détectée dans les régions suivantes de l'Ontario (cliquez sur le nom de l'emplacement pour accéder à la zone tampon de biosécurité de 10 km du FBCC) :

- 2 établissements dans la ville de [Markham](#) (troupeau de volaille)
- 2 établissements dans le [Canton de South Glengarry](#) (troupeau de volaille)
- 1 établissement dans le [Canton de West Grey](#) (troupeau de volaille)

Chaque établissement dont l'infection a été confirmée a été placé en quarantaine. L'ACIA a également appliqué des mesures de contrôle des déplacements et des processus d'autorisations (voir ci-dessous).

Au cours des deux dernières semaines, la présence de l'IAHP a également été confirmée dans des élevages de volailles en Alberta, en Colombie-Britannique, au Québec et en Saskatchewan. Des détails sont fournis [ici](#).

### PRODUCTEURS ET MEMBRES DE L'INDUSTRIE INCLUS DANS LES ZONES DE BIOSÉCURITÉ

L'ACIA continue d'établir des zones de contrôle primaire (ZCP) dans les régions où la maladie a été détectée. Pour l'information la plus actuelle, veuillez consulter les liens suivants :

- [Carte : Zones de contrôle primaire de l'IA - Ontario](#)
- [Description des limites physiques routières des zones de contrôle primaire](#)
- [Avis à l'industrie](#)
- [Permis et autorisations de contrôle des déplacements](#)

### L'ONTARIO PREND DES MESURES ADDITIONNELLES POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX

Le 8 avril 2022, le gouvernement de l'Ontario a publié un arrêté ministériel qui restreint le mélange d'oiseaux provenant de différents endroits afin de réduire le risque de transmission de maladies. L'avis complet se trouve [ICI](#).



## RAPPEL IMPORTANT POUR TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE ET LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE

Le 26 mars 2022, le FBCC a annoncé que l'ensemble de l'industrie avicole de l'Ontario DOIT suivre des mesures de biosécurité renforcées (présentées [ICI](#)). Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié en matière de biosécurité pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations.

Le Poultry Industry Council propose sur son [site Web](#) un certain nombre de ressources sur la grippe aviaire, les signes et les symptômes, les protocoles de biosécurité, etc., à l'intention des fermes commerciales et des petits troupeaux.

Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de leur agence.

## OBTENIR DU SOUTIEN ADDITIONNEL

Nous savons qu'il s'agit d'une situation stressante pour toutes les personnes impliquées dans l'industrie avicole de l'Ontario. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) dispose de ressources pour aider ceux concernés à traverser cette période difficile. Visitez les [ressources sur la santé mentale](#) à l'intention des agriculteurs – soutien immédiat, ou composez le 1-866-267-6255 pour le Farmer Wellness Initiative, qui offre aux producteurs et aux membres de leur famille la possibilité d'obtenir des séances gratuites avec un professionnel de la santé mentale.

## VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole.

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC au [www.fbcc.ca](http://www.fbcc.ca). Continuez de consulter le site [www.fbcc.ca](http://www.fbcc.ca) pour plus d'information participez aux présentations de mise à jour quotidiennes sur l'AIHP ([ICI](#)).

